



**EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA  
LOME, TOGO**

**Notice à l'attention des demandeurs de visa**

Si vous devez payer des frais de demande de visa auprès du Consulat des Etats-Unis à Lomé et que vous les payez en dollars, veuillez à ne pas présenter des billets datant d'avant l'an 1997. Ils ne seront pas acceptés par le consulat. Par ailleurs, sur instruction de la Banque, les billets portant des inscriptions rajoutées telles que : signature, initial, tampons ou tout autre signe seront également rejetés.

**Notice to visas applicants**

If you are paying for your visa fee at the U.S. Consulate in Lomé using (\$) dollars note, we cannot accept any bills printed before 1997. Additionally, the Embassy cannot accept dollar notes (\$) with added inscriptions such as signatures, initials, stamps or other added marks.